

LE SABBAT, SIGNE ESCHATOLOGIQUE¹

La diversité de la tradition réformée au sujet de l'enseignement sur le jour du repos est bien connue. Elle se manifeste, non seulement au plan doctrinal, mais aussi en éthique. Chacun sait que les protestants, en France, observent le dimanche d'une tout autre façon que leurs frères écossais. L'existence de ces différences s'explique, au plan théologique, par la différence entre l'enseignement des premiers réformateurs et celui de leurs disciples, entre l'enseignement de Calvin et celui de la *Confession de foi de Westminster* (1647).

Ce manque d'unité dans la tradition réformée ne nous trouble pas beaucoup aujourd'hui, tant nous sommes habitués, dans le climat où nous vivons, aux divergences d'opinions. Dans des Eglises devenues pluralistes quant à la foi, une question mineure comme celle du jour du repos ne fait pas couler beaucoup d'encre².

Avant de poser le problème de l'observance du jour de repos au niveau de la conscience, il est nécessaire de considérer quels principes bibliques sont en jeu. La conscience fonctionne par rapport à un principe accepté comme normatif³. Sans principes, normes ou lois, elle reste incapable de trouver une solution à nos problèmes.

Quand nous pensons au jour du repos tel qu'il est ordonné dans l'Écriture, nous nous rendons compte que nos décisions ne peuvent pas être laissées à notre seule conscience, car il s'agit du sabbat dans la Loi de Dieu. Dans la révélation de sa volonté pour l'homme, Dieu a donné une parole particulière qui est observée par son peuple. On sait l'importance de cette parole pour Israël et comment, après l'exil, l'observance du sabbat est devenue un signe distinctif de l'alliance⁴. Nous connaissons aussi la réaction de Jésus

¹ *La Revue réformée*, 26 (1975:3), 137-147. Rapport présenté à un synode régional des Eglises Réformées Évangéliques à Généragues (30) en automne 1974. Cf. Aussi En tout occasion favorable ou non, (Kerygma, 2014), sur ce site.

² Voir le peu d'ouvrages qui existent en français sur ce sujet. Une exception est le cahier *Repos. Essai sur le Sabbat* (1970) par A. G. Martin. Comparer, par contre, la littérature volumineuse sur la Cène, sujet plus important pour l'œcuménisme.

³ Voir 1972.

⁴ R. de Vaux, *Les institutions de l'Ancien Testament*, Paris 1960, 380.

face à la tradition juive et l'importance de son opposition aux autorités ecclésiastiques de l'époque.

Pour comprendre l'enseignement biblique sur le jour de repos, il faut évaluer le sens du quatrième commandement et celui de l'attitude de Jésus dans le contexte de la révélation relative à la création de Dieu et à son repos (Gn 2.2-3). Ce que l'on observe dans les traditions, ce n'est pas d'abord une pratique différente du repos, mais une divergence dans l'interprétation du principe à appliquer. Cette question est importante, car il s'agit d'une loi de Dieu. C'est avec regret que nous constatons qu'«en général, l'éthique théologique a traité ce commandement de Dieu... avec une légèreté et une négligence qui ne correspondent ni à l'importance que lui attribue l'Écriture, ni à la signification essentielle qu'il possède objectivement.»⁵

Quel est donc le caractère de ce commandement: «Souviens-toi du jour de repos (sabbat) pour le sanctifier», et comment faut-il l'observer?

I. LE RÉCIT DE LA CRÉATION ET LE DÉCALOGUE

On peut penser que le jour de repos doit être observé, selon les Écritures, parce qu'il constitue une loi naturelle de la création, établie par Dieu, selon laquelle un jour sur sept doit lui être consacré. Dans cette perspective, toute l'existence est réglée sur le modèle des sept premiers jours de la création, le septième étant toujours consacré au repos, puisque Dieu a «chômé» à la fin de son œuvre de création. La *Confession de foi de Westminster* déclare: «Dieu a aussi spécialement désigné, par un commandement positif, moral et perpétuel de sa Parole, liant tous les hommes de tous les temps, un jour sur sept comme Sabbat à lui consacrer» (XXI.7) Dans cette optique, les lois de la création sont incorporées dans les Dix commandements comme étant l'expression d'un commandement *perpétuel* de Dieu, à maintenir à toutes les époques de l'histoire. Ces normes concernent tous les aspects de la vie de l'être humain et, puisqu'elles s'appliquent à lui en tant que créature de Dieu, elles sont universelles dans leur application. Parmi d'autres lois, celle du sabbat se trouve dans le quatrième commandement du Décalogue et dans le Nouveau Testament, où le repos eschatologique du peuple de Dieu continue à être figuré par le repos dominical.⁶

⁵

K. Barth, *Dogmatique*, III. 4 (t. 15 de la traduction française), 50.

⁶

J. Murray, *Principales of Conduct*, Grand Rapids 1958, ch. 2; R.B. Gaffin, «The Sabbath: A Creation Ordinance and Sign of the Christian Hope», *Banner of Truth Magazine*, n° 98, juin 1971, 21ss.

En Genèse 2.28, il n'est pas question du sabbat lui-même, mais de Dieu qui achève (*shâbhath*) son œuvre et qui met fin à l'activité divine de création. Cet acte est lié à la contemplation de son œuvre par Dieu et à la joie qu'il éprouve en voyant que tout était «très bon» (Gn 2.1-3). Ce repos dans la joie, qui souligne la souveraineté du Dieu-Créateur sur son œuvre, recouvre toute l'histoire des six jours consécutifs de la création. Ayant achevé son activité créatrice, Dieu entre dans la joie du repos éternel qui est le sien en tant que Seigneur de la création. Comme le dit K. Barth: «Le repos de Dieu au septième jour a marqué l'achèvement de la création, et, ⁷ comme les œuvres qui l'ont précédé, il est un événement qui remplit le temps.» Le rapport entre ce repos de Dieu et la perfection de son œuvre est exprimé en Exode 31.17. Le septième jour, Dieu retient son souffle pour marquer son alliance perpétuelle (*berith 'olâhm*) avec son peuple ⁸. Comme Genèse 2, Exode 31 parle du «repos» de Dieu.

La signification du sabbat ne se trouve donc pas dans l'observation par l'homme d'une loi de la création, mais dans ce repos *de Dieu*. Voilà pourquoi «beaucoup ne croient pas que le texte de Genèse 2.28 révèle une norme en vue de la consécration d'un jour sur sept. Ces versets forment la conclusion d'une description de l'activité exclusive de la création. Cette description est faite sur ⁹ le mode conceptuel d'une semaine aboutissant au sabbat du Seigneur.» Loin d'être un acte d'obéissance, ¹⁰ le respect du sabbat est pour l'homme un don imputable au repos de Dieu .

Le septième jour de la création nous enseigne que la réalité de celle-ci n'est pas complète en elle-même; son sens ne se trouve pas dans l'ensemble matériel du cosmos, mais existe au-dessus de la création, dans le Dieu Créateur. La création ne s'explique pas en elle-même; elle a son sens dans le repos de

7

Barth, *op. cit.*, 52. Cf., P.K. Jewett, *The Lord's Day*, Grand Rapids, 1971, 155ss.

8

nâhphash au nifal imparfait. D. Lys traduit Exode 31.17: «Le septième jour Yahweh a chômé (*shâbhath*) et il a soufflé», *Nèphèsh: Histoire de l'âme dans la révélation d'Israël*, Paris, 1959, 120.

9

Acts of the Reformed Ecumenical Synod, 1972, 148. Cf., E.J. Young, *Studies in Genesis 1*, Philadelphia 1964, 77s., qui prend la position opposée.

10

Pour comprendre le rapport entre le repos après la création et le sabbat comme institution de l'alliance, E. Jenni fait une comparaison avec la doctrine de la prédestination. Comme le salut est un don immérité de la grâce de Dieu, le sabbat comme institution de l'alliance de grâce au Sinaï est l'expression historique de la bienveillance divine. «Die theologische Begründung des Sabbatgebotes im Alten Testament», *Theologische Studien*, vol. 46, 28.

Dieu, qui est le but de la création¹¹, attestant que toutes choses sont formées par sa parole et subsistent par sa grâce. Le repos du septième jour indique que les œuvres de Dieu «étaient achevées depuis la fondation du monde» (Hé 4.3b) et que «celui qui entre dans le repos de Dieu se repose aussi de ses œuvres» (10), car Dieu «fait *en nous* ce qui lui est agréable par Jésus-Christ» (Hé 13.21). Le sabbat «est un signe pour Israël afin qu'il reconnaisse que Dieu est celui qui les sanctifie.»¹²

Les récits de la création montrent que le sabbat a pour but d'exposer que la raison d'être du travail accompli par le Créateur est son repos. Le péché de l'homme est sa rébellion et sa volonté de trouver une interprétation autonome de la réalité. La signification du sabbat loin d'en être abolie s'en trouve intensifiée. Plus que jamais, le sabbat devient signe de la grâce de Dieu envers un monde qui dépend de lui, mais qui refuse de le reconnaître. Cet aspect du repos de Dieu établit une continuité entre la *création* et la *rédemption*. Le sabbat a désormais un sens¹³ sotériologique comme signe concret de la grâce divine envers l'être humain¹³. Le repos de Dieu n'est pas détruit par les actions des hommes; il subsiste et résiste à leur indifférence et à leur irrationalité qui attestent de leur besoin de rédemption¹⁴. La Chute ajoute ainsi une dimension de plus au sabbat de Dieu, qui évoque non seulement le repos du Seigneur après la création, mais aussi la rédemption future de la création. Dans son repos, Dieu regarde en arrière, mais aussi en avant, au futur eschatologique. Signe de la création, le sabbat l'est également de la création renouvelée. Dieu est Seigneur de l'une et de l'autre, qui dépendent toutes deux de son œuvre.

II. LE SABBAT DANS LE DÉCALOGUE

Quand Dieu sauve son peuple et fait alliance avec lui, il institue le sabbat comme signe de la grâce rédemptrice. Il n'est pas nécessaire de considérer le sabbat comme une loi de la création, ré-instituée dans le Décalogue, mais il est certain qu'il est une institution de l'alliance de grâce transmise par Moïse. Il

¹¹

W. Vischer écrit : « Les jours du sabbat et les années sabbatiques sont pour ainsi dire les points d'une ligne pleine de promesses, qui franchit tous les temps vers le Sabbat éternel, où un jour, à la fin de tous les jours, l'agitation et le tumulte du monde viendront au repos en l'Éternel Dieu». *La loi ou les cinq livres de Moïse*, Neuchâtel 1949, 262.

¹²

J. Calvin, *IRC*, II.viii.28, 2009, 333.

¹³

G.C. Berkouwer, *The Providence of God*, Grand Rapids 1952, 54.

¹⁴

Ibid, 57: «L'Écriture enseigne très clairement que la Chute ne force pas Dieu à modifier ses plans.»

n'y a pas de raison de douter de l'origine mosaïque du sabbat. Le Décalogue présente l'aspect social du sabbat (Ex 34.14-28; Dt. 15.12-15) aussi bien que sa motivation créationnelle. (Ex 20.11) Les passages de Deutéronome 15 et d'Exode 20 soulignent que Dieu, qui est à la fois créateur *et* rédempteur, sanctifie le sabbat comme signe de son activité créatrice et rédemptrice. Sous son aspect social, le sabbat est le jour du repos de l'esclave, jour où le maître se souvient qu'il a été, lui aussi, esclave en Egypte¹⁵. Le repos évoque l'acte de rédemption accompli au cours de l'histoire du salut. Dans l'Exode, le repos a un sens cosmique. Libérés de l'esclavage, les Israélites se reposent le septième jour en souvenir du repos de Dieu et de leur salut.

Ces deux aspects du sabbat, qui ont été largement étudiés, s'enracinent dans l'alliance de Dieu. Ainsi, comme le dit R. de Vaux, le repos divin n'est pas un anthropomorphisme, mais l'expression d'une idée théologique¹⁶. Comme signe de l'alliance donnée par Dieu (Lv 23.33), le sabbat est consacré à l'Eternel (Ex 31.15). Pour celui qui l'observe, il est un signe de grâce. Ainsi Dieu indique sa volonté de partager avec l'être humain le repos qui est le sien, repos qu'il est libre de lui donner.

Le premier Adam a connu un repos comme seigneur-vassal dans le domaine des choses créées et a été exhorté à entrer pleinement dans le repos de Dieu en étant obéissant; comme il a désobéi, il ne lui est plus possible d'entrer dans ce repos. Après la Chute, le repos lui est offert par grâce. Ainsi le sens du sabbat, dans l'histoire de l'alliance, est d'orienter l'être humain vers le salut futur. Le sabbat est à la fois un signe de jugement et de grâce: de jugement, car la tentative humaine d'entrer dans son propre repos fait d'auto-justification est condamnée; et de grâce, car le sabbat annonce la réalité du repos eschatologique de Dieu. Pour le peuple de Dieu, observer le sabbat, c'est saisir le gage du salut eschatologique offert par Dieu (Es 58.13-14, 56.2; Jr 17.19-27). Refuser le repos, à l'inverse, c'est se séparer du peuple de Dieu et se placer sous le jugement eschatologique (Ex 31.14, 35.2; Nb 15.32-36; Ez 20.18; Né 13.17-18). L'observance du sabbat est fondée sur l'histoire du salut et se définit dans le cadre de cette histoire. Elle fixe dans la mémoire humaine ce que Dieu a fait (et ce que l'homme a raté) et elle précise la nécessité de l'accomplissement¹⁷. Elle marque ce qui est déjà accompli par Dieu et annonce l'achèvement final.

Le sabbat est plus que l'observance hebdomadaire d'un jour de repos. Il

¹⁵

Dans Exode 23.12 comme dans 31.17, le verbe *nâhphash* décrit le repos qui marque la fin du travail.

¹⁶

de Vaux, *op. cit.*, 379ss.

¹⁷

Cette expression est de Jewett, *op. cit.*, 82.

est un signe donné dans le temps et, comme toutes les institutions temporelles au cours de l'histoire du salut, il est semblable au doigt de Jean-Baptiste montrant le Sauveur. Le sabbat renvoie à une réalité qui dépasse la création. Il est un type du repos eschatologique.

III. JÉSUS ET LE SABBAT

A partir de la venue de Jésus-Christ, le sens du sabbat change. En est-il aboli ou tout simplement modifié dans sa portée? Ceux qui maintiennent que le repos hebdomadaire est perpétuel choisissent la deuxième option. Le sabbat, loi perpétuelle de la création, incorporée dans la loi morale, n'est pas abrogé par Christ, mais restauré comme un jour dédié à Dieu. Les chrétiens justifient, très souvent, le maintien du repos du sabbat, car ils estiment inconcevable qu'un des Dix commandements soit annulé. Cette conception est confortée par l'idée que si les lois civiles et rituelles de l'Ancien Testament sont abolies en Christ, la loi morale ne l'est pas. Pourtant, cette conception ne semble pas pouvoir être retenue à la lumière de l'herméneutique biblique. Est-il légitime, en effet, de se servir ainsi de la Parole de Dieu pour ériger en règles universelles des paroles qui sont sorties de leur contexte dans la révélation biblique?

Jésus s'est opposé au légalisme des autorités juives, cela est bien connu. Il n'a pas observé le sabbat conformément à leurs exigences et certaines de ses actions traduisent un refus de la tradition juive qui a fait du sabbat un carcan. Pourtant, il est difficile de maintenir que les paroles et les actions de Jésus ont constitué une réponse sans équivoque à la question de l'observance d'un jour de repos.

Jésus critique l'interprétation rabbinique de la loi (Mc 3.4; Mt 12.11; Lc 13.15-17), comme en témoigne la remarque: «le sabbat a été fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat». (Mc 2.27) Cependant, la critique de Jésus a un côté positif, car les synoptiques indiquent que «le Fils de l'homme est Seigneur du sabbat» (Mc 2.28; Mt 12.8; Lc 6.5). Dans l'évangile de Marc, cette parole est formulée en conclusion de l'affirmation que le sabbat est «pour l'homme». Si le sabbat est pour le bien de l'homme, il est impossible d'invoquer la loi du sabbat contre le Fils de l'homme qui en est le Seigneur. Jésus n'est pas sous la loi, c'est lui qui formule le commandement.

Ce qui transcende la loi, c'est la *personne* qui édicte la loi. Jésus profite de cet incident pour proclamer sa messianité. W. Rordorf estime que les provocations de Jésus expriment sa conscience messianique¹⁸. Quand on

¹⁸

W. Rordorf, *Der Sonntag*, Zurich 1962, 75. Traduction française, *Sabbat et dimanche dans l'Eglise ancienne*.

regarde les actes sabbatiques de Jésus, on est frappé par le nombre des guérisons qu'il a opérées. Actes de compassion, d'amour, bien sûr, mais dont la signification va bien au-delà d'une simple expression humanitaire. «Mon Père travaille jusqu'à présent. Moi aussi, je travaille» (Jn 5.17). Le vrai repos ne se trouve pas dans la cessation d'activité ou dans la paresse, mais dans l'activité de Dieu qui guérit l'homme. Le sabbat, signe de la création et de la rédemption, est le mieux adapté pour être le jour où se manifeste le travail de Dieu qui renouvelle l'homme. Le sabbat messianique, le repos avec Dieu en Christ, s'est manifesté dans le monde par la venue de Christ dans l'histoire. Le repos eschatologique de la rédemption, dont le sabbat est un signe, trouve sa substance en Jésus-Christ.

Ce que Jésus concrétise dans ses actions, il l'exprime aussi dans ses paroles. C'est ainsi qu'un jour de sabbat, il proclame, dans la synagogue de Nazareth, la réalisation de la grâce de Dieu que manifeste la description de l'année du jubilé (Lc 4. 16ss; Es 61.12). Cette époque nouvelle «accomplie aujourd'hui» (21) est celle de la délivrance du Seigneur. Jésus est donc, à la fois, la rédemption de son peuple et son repos. En lui, le sabbat trouve sa pleine réalisation¹⁹.

Puisque Jésus, en personne, est le repos des chrétiens et l'accomplissement du sabbat juif, autrement dit, le vrai repos par la foi, faut-il toujours considérer un jour sur sept comme étant un jour férié? La réponse à cette question est difficile à formuler même à partir des données du Nouveau Testament. Le repos du septième jour semble avoir été remplacé assez vite. L'apôtre Paul, connu pour son zèle excessif vis-à-vis des traditions de ses pères (Ga 1.14), a exhorté les chrétiens à ne pas juger ou être jugé pour une question de sabbat, parce que la réalité est en Christ et non pas dans «l'ombre des choses à venir» (Col 2.16; Ga 4.10). Par contre, dans le Nouveau Testament et les écrits des premiers Pères de l'Eglise, la pratique de la réunion le jour du Seigneur est attestée à plusieurs reprises (Ac 20.7; 1 Co 16.2; Ap 1.10) et cette tradition a persisté jusqu'à maintenant. Si le commandement d'observer un jour particulier n'existe pas, le silence du témoignage apostolique, à ce sujet, ne prouve pas le contraire. Faut-il, en conséquence, considérer l'observance du dimanche comme l'expression d'une obligation perpétuelle ?

IV. LE JOUR DU SEIGNEUR

Que l'Eglise primitive semble avoir cessé d'observer le sabbat juif assez tôt n'a pas rendu nécessaire le choix arbitraire d'un autre jour. Le dimanche

¹⁹

Cf., Martin, *op. cit.*, 22-23.

n'était pas le jour idéal car, étant un jour de travail, il obligeait à tenir les assemblées de très bon matin ou le soir. Il semble donc que les chrétiens «n'ont pas choisi ce jour-là par facilité, mais par fidélité.»²⁰ Quand ils se sont rassemblés le dimanche, premier jour de la semaine, ils ont dû le faire pour une raison spécifique.

Une réponse possible à ce problème se trouve dans l'emploi de l'expression «jour du Seigneur» (*kuriakè hèmèra*) par analogie avec le «repas du Seigneur» (*kuriakon deîpnon*). En français, l'expression «jour du Seigneur» rappelle beaucoup plus le grand thème de l'Ancien Testament, celui du jour de Yahweh (*yom Yhwh*), que le grec et le terme technique des Septante (*hèmèra toû kurioû*) qui n'est pas utilisé par les apôtres. Cependant, même s'il n'existe pas de rapport linguistique, il faut s'interroger sur l'existence d'un rapport entre ces deux notions théologiques.

L'expression vétéro-testamentaire «jour de Yahweh» évoque l'action de Dieu en un jour particulier. A cause de cette activité, ce jour appartient à Dieu²¹. Selon la conception hébraïque du temps, les jours sont connus et identifiés par leur contenu. Dans le cas du jour de Dieu, l'action de Dieu est fondamentale²². L'important n'est pas la durée, mais ce qui s'y passe; le temps se définit par référence à son contenu concret²³. De plus, un jour dont les événements sont de nature eschatologique peut être appelé le jour *de Dieu*. Joël 1.15, Sophonie 1.17, Esaïe 13.9 et Malachie 4.1 traitent tous du jour de Dieu en décrivant des événements différents. En tant qu'accomplissement, le jour de Yahweh est le jour qui met fin à l'histoire d'Israël et qui rétablit l'ordre de Dieu par le salut et le jugement.

Même si les indications sont insuffisantes pour affirmer que «le jour du Seigneur» est la transposition néo-testamentaire du «jour de Yahweh», il y a certainement des points de contact. L'assemblée des chrétiens le premier jour de la semaine se comprend à la lumière de ce qui s'est passé le jour où commence la nouvelle création. C'est un jour qui est marqué par la venue du Christ parmi ses disciples, puisque «le Seigneur est réellement ressuscité» (Lc 24.33ss). La présence du Seigneur, vainqueur de la mort, est ce qui suscite chez

²⁰

Ibid., 27.

²¹

L. Cerny, *The Day of Yahweh*, Prague 1948, 77.

²²

J. Barr, *Biblical Words for Time*, London 1962, 106.

²³

Cf., de Vaux, *op. cit.*, 271ss., et H.W. Robinson, *Inspiration and Revelation in the Old Testament*, Oxford 1946, 138.

les disciples un souvenir impérissable du premier jour de la semaine. Ce jour est bien le jour *du Seigneur*, car il visite son peuple pour rompre le pain avec eux (35, 43), pour lui expliquer que ce qu'annonçaient la loi et les prophètes est maintenant accompli et pour promettre l'effusion de l'Esprit (49), afin que l'Évangile soit apporté aux nations (47). Cette promesse est scellée par l'institution de la Cène du Seigneur qui souligne qu'une nouvelle communion est établie entre le Seigneur et les fidèles. Ce repas pascal est le repas²⁴ annonciateur de celui qui est célébré dans les assemblées de chrétiens. Le remplacement du sabbat par l'observation du premier jour de la semaine s'explique par cette première rencontre. Indifférents au sabbat éclipsé par la révélation du Christ, les chrétiens manifestent leur communion avec lui dans l'Esprit au jour du Seigneur, en célébrant son repas jusqu'à son retour. Par sa résurrection, Jésus s'est révélé aux disciples comme le Seigneur qui accomplit le sabbat en triomphant de la mort. Le repos du salut se trouve réalisé en lui: «La résurrection de Jésus a marqué la conclusion de l'histoire de l'alliance et du salut inauguré le septième jour de la création.»²⁵ Ce repos accompli en Christ est le don suprême de la grâce de Dieu.

En considérant le caractère du repos accompli en Christ, nous ne pouvons pas ignorer que, quoique réalité en lui, ce repos n'est pas encore pleinement accompli. En Christ, la réalité finale de la résurrection s'est insérée dans l'histoire. Sa résurrection constitue «la claire indication de son retour final pour le jugement et l'accomplissement de toutes choses, l'annonce de la résurrection future de tous les morts, les gages et les arrhes de la rédemption universelle, de la révélation du royaume à venir et de la vie éternelle.»²⁶ Dans le cadre de l'histoire du salut, la réalisation du sabbat en Christ est une réalité présente à cause de sa résurrection et une espérance pour le futur. Le repos hebdomadaire juif trouve son plein accomplissement dans l'espérance des chrétiens qui ont trouvé le vrai repos par la foi (Hé 4.8-10), mais qui doivent s'efforcer d'y entrer (11).

V. UN RAPPEL DU SALUT

Pour le chrétien qui cherche à entrer dans le repos de Dieu, observer le premier jour est important. Ce jour lui rappelle que son salut est en Christ, non

²⁴

Rordorf, *op. cit.*, 229ss. s'oppose à l'hypothèse de R. Bultmann (*Histoire de la Tradition Synoptique*), qui veut comprendre les récits comme expression de la tradition liturgique de l'Église.

²⁵

Barth, *op. cit.*, 57.

²⁶

Ibid.

par l'obéissance aux œuvres de la loi, mais par la foi qui vient de la grâce. Christ est son repos sabbatique de rédemption. Le premier jour rappelle également que le repos divin de la création est réalisé en Christ. Ce repos sert à indiquer que le monde ne renferme pas son propre sens, mais le reçoit de Dieu, cette grâce trouvant son apogée en Christ. Christ, par sa résurrection, sanctifie le premier jour et inaugure la nouvelle création. L'ancienne avait besoin de la grâce de Dieu pour être achevée; Dieu agit maintenant et commence la nouvelle création en Christ. Le jour du Seigneur est le signe que la résurrection achève la révélation rédemptrice de Dieu et accomplit l'intention originelle de Dieu dans la création²⁷. Voilà pourquoi Barth souligne qu'en célébrant le jour du Seigneur le premier jour de la semaine, l'Eglise a observé le sens et la teneur du quatrième commandement. Elle a compris que le jour du Seigneur «était non pas seulement le dernier, mais encore et surtout le premier jour de l'homme, et que, pour cette raison, il fallait le sanctifier.»²⁸

A l'époque présente, dimanche est le signe, à la fois, indicatif de l'accomplissement et impératif de l'achèvement du salut. Les chrétiens sont libérés de la loi, car la puissance du commandement a été neutralisée par l'obéissance de Christ qui a pris leur place. Dans ce sens, nous pouvons dire «non» à l'observance du sabbat, car Christ est notre repos²⁹. Mais, puisque nous sommes libres en Christ par la foi, nous disons «oui» au jour du Seigneur, signe présent qui nourrit notre attente pleine d'espérance du rassemblement eschatologique du peuple de Dieu. L'attitude du chrétien doit éviter aussi bien le légalisme que la licence. Si nous sommes libres, c'est pour lui. Notre vie doit être réglée sur la sienne, en attendant la réalisation de son royaume.

²⁷

Cf., Jewett, *op. cit.*, 85ss. qui donne une interprétation de la pensée de Cullmann à ce sujet.

²⁸

Barth, *op. cit.*, 53.

²⁹

La référence au jour du sabbat en corrélation avec la question de l'observation de certains jours dans Col. 2.16 (Cf., Rm 14.5; Ga 4.10,11) pose un problème d'interprétation. S'agit-il d'une référence au sabbat juif (1 Ch 23.31; 2 Ch 2. 4, 31.3, etc.), comme le disait déjà J.B. Lightfoot? E. Lohse, *Die Briefe an die Kolosser und an Philemon*, ad. loc. déclare qu'il s'agit plutôt de l'observation des temps sacrés à cause des «principautés et des puissances» (15). Le syncrétisme colossien aurait donc emprunté son vocabulaire au prosélytisme juif pour désigner ces jours sacrés (Cf., N. Hugédé, *L'Épître aux Colossiens*, ad. loc.). Une autre possibilité est de voir dans ces régulations une allusion aux règles ascétiques de la communauté de la Mer Morte. Quoi qu'il en soit, ce texte écrit contre les pratiques qui remettent en question la réalité de l'accomplissement du salut en Christ (17) ne peut être utilisé par les chrétiens comme prétexte pour ne pas observer le jour du Seigneur. Au contraire, l'observation du jour du Seigneur se fonde sur la réalité de la résurrection du Christ.

CONCLUSION

Quand les chrétiens parlent d'un jour hebdomadaire consacré au Seigneur, ils n'évoquent pas une loi perpétuelle qui serait pour toutes les époques et tous les hommes. Le dimanche chrétien n'est pas un acte conforme à une loi, mais une expression de foi. Le Nouveau Testament ne parle pas d'un jour de repos; aussi le fait que les chrétiens se rassemblent toutes les semaines rappelle-t-il la venue du Ressuscité vers les siens et le repas solennel qu'il a pris avec eux. Les assemblées de l'Eglise au premier jour de la semaine sont plus que l'imitation d'un modèle. Elles sont une manifestation vitale, car Christ est présent avec son peuple. L'Eglise existe à cause de la présence du Ressuscité. Christ, qui est apparu aux disciples le dimanche de Pâques, est présent «là où deux ou trois sont assemblés» en son nom. Dans ses assemblées, l'Eglise préfigure la grande assemblée eschatologique à la fin de l'histoire. Le jour du Seigneur, jour de résurrection et du jugement dernier, est la raison d'être de l'assemblée de l'Eglise locale au premier jour de la semaine.

Il est possible de justifier le culte hebdomadaire des chrétiens, mais cette justification n'a rien à voir avec un dimanche «civil» férié par l'Etat. Nous devons être heureux si le jour du Seigneur et le jour de congé coïncident, mais nous n'avons pas à imposer aux autres un jour particulier. Dans la société moderne où les dimanches à l'écossaise sont en train de disparaître, on justifie un jour de repos par des raisons humanitaires. Si les chrétiens peuvent chercher à préserver le dimanche civil pour cela, ils ne doivent pas l'imposer à la société pour raison religieuse. Cependant, lorsque le dimanche est férié sous l'influence de la pensée chrétienne, la société bénéficie indirectement du signe de la grâce de Dieu.

Plus profondément, le repos sabbatique nous met devant la réalité de l'homme et de son travail. Il démasque sa prétention à trouver le sens de son existence dans ses actions autonomes et ses réalisations. L'être humain ne se valorise pas par son travail, par son service rendu aux dieux-machines, ni par le fait qu'il est le fils de ses œuvres. En pensant ainsi, il cherche à créer son propre repos. Plus on travaille, plus on possède en vue du repos. Quand on «arrive», on fait travailler les autres pour payer son repos. A la différence, le repos que Dieu donne à l'homme parle de la foi en Dieu pour bénir son travail. Comme créature, l'être humain est fait pour vivre le repos de Dieu. Sans ce repos, son travail perd son sens et devient un but en soi. Le vrai repos est en Christ, qui apprend à l'homme que sa valeur vient non de ses œuvres, mais du fait qu'en Christ, il est restauré à l'image de son Créateur. La cité séculière n'est pas la nouvelle Jérusalem. Quand Dieu descend pour visiter la tour de Babel construite par l'homme, c'est pour prononcer un jugement, mais là où Christ règne, il donne aux hommes le vrai repos par la foi.